

LES OUTILS DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

6.1. La décentralisation :

La décentralisation est une politique d'aménagement du territoire visant à instaurer une nouvelle configuration de l'exercice du pouvoir. Ce pouvoir se caractérise par un désengagement de l'Etat d'une partie de ses fonctions. Elle consiste à un transfert de certaines compétences et des moyens essentiels à leurs déroulements, de l'Etat central vers les collectivités locales.

Le dictionnaire Larousse la définit en tant que : système d'organisation des structures administratives de l'Etat dans lequel l'autorité publique est fractionnée et le pouvoir de décision remis à des organes autonomes régionaux ou locaux.

Pierre MERLIN considère que la décentralisation administrative est un transfert de pouvoir du centre vers les organes subordonnés d'une collectivité et en particulier du pouvoir administratif de l'Etat vers les collectivités locales. Elle s'oppose à la déconcentration qui confie ce pouvoir administratif à des agents de l'Etat installés au plan local.[1]

Par conséquent, la décentralisation apparaît comme un mode d'organisation administrative consistant à reconnaître le territoire en tant qu'entité administrative locale libre d'administrer ses ressources et corolairement son développement. Ce qui fait de la décentralisation un moyen de révélation des préférences territoriale en matière de développement.

La décentralisation implique aussi le transfert du pouvoir financier du niveau central vers les collectivités locales élues. Par contre si une décentralisation est menée sans réforme financière qui va avec, elle peut s'avérer contreproductive, parce qu'elle peut décrédibiliser les élus locaux.

En effet, le développement est souvent considéré comme une appréciation de la qualité de vie et du bien-être personnel et public. Ce qui fait du développement un bien collectif qui se consomme. A la différence des biens consommables marchands, le développement est un bien collectif qui ne connaît pas d'égoïsme ni favoritisme. Cependant, chaque territoire a ces propres préférences dans la consommation de ce bien. Cette épreuve d'affirmation des préférences locales est une question qui fait controverse entre, d'une part, la théorie de l'échange volontaire (Wicksell, 1896 et Lindahl, 1919) et, d'autre part, la théorie du service public « dite de la contrainte » (Jarret et Mahieu, 1998).

Parallèlement, la décentralisation présente également un risque de désintégration de l'unité nationale dans le cas où les des inégalités territoriales en terme des moyens financiers seront trop disparates d'un territoire à l'autre. Ce qui implique la mise en place d'un système de péréquation financière au préalable de toute réforme de décentralisation. Cependant, ces menaces ne mettent pas en cause l'intérêt incontestable de la décentralisation, mais il ne faut pas non plus prendre ce genre de réforme en tant qu'utopie à atteindre.

À l'origine, c'est avec la décentralisation de 1982 qu'en France le terme de développement local a fait son apparition. Or c'est au milieu des années 1990 que la notion du développement local engagea sa transformation pour être remplacée par le développement territorial. Ce changement d'optique marque un grand tournant dans l'histoire du développement et ouvre la voie vers une démarche transversale permettant aux pouvoirs publics de s'approprier ce nouveau modèle.

[1] Pierre Merlin, F. Choay (1988) Dictionnaire de l'urbanisme et de l'Aménagement. PUF. Paris, Pp 192.